

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 333-2020 fixant les taux de taxes pour l'année 2020

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatorzième (14^e) jour de janvier deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatorzième (14^e) jour du mois de janvier 2020, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier